

<https://www.crifrance.com/actualites/refus-de-soins>



Refus de soins

- Actualités -

Date de mise en ligne : mercredi 28 novembre 2012

Date de parution : 28 novembre 2012

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits réservés

Refuser de soigner un patient pour des raisons d'appartenance religieuse vraie ou supposée est **illégal**.

- Demander une justification écrite ;
- Informer l'Ordre des médecins ;
- Saisir la CRI si besoin.

NB : un médecin peut refuser de soigner un patient **pour des raisons professionnelles**, et sauf en cas d'urgence.